

LEÇON 12

1	PRIÈRE
---	---------------

Animateur de groupe. Priez et recommandez au Seigneur votre groupe ainsi que ce cours sur la proclamation du royaume de Dieu.

2	MISE EN COMMUN (20 minutes) [<i>CULTE PERSONNEL</i>] 2 SAMUEL 11, 12, 13, 24
---	---

À tour de rôle, dites (ou puisez dans vos notes) brièvement ce que vous avez retenu de la méditation des passages bibliques indiqués (1 Samuel, chapitres 11, 12, 13, 24) lors d'un des moments personnels passés avec Dieu. Écoutez la personne qui parle, prenez-la au sérieux et acceptez-la. Ne contestez pas ce qu'elle dit. Prenez des notes.

3	MÉMORISATION (5 minutes) [<i>LE ROYAUME DE DIEU</i>] RÉVISION DES VERSETS DE ROMAINS
---	---

Réviser deux par deux des 5 derniers versets de Romains appris par cœur.

4	ÉTUDE BIBLIQUE (85 minutes) [<i>LA LETTRE AUX ROMAINS</i>] ROMAINS 3.21-31
---	---

Introduction. Dans Romains 3.19-20, Paul conclut son enseignement en déclarant qu'aucun être humain, qu'il soit Juif ou non-Juif n'est juste aux yeux de Dieu et qu'il est donc sous la condamnation divine. Il conclut également que l'observance de la loi ne peut pas accorder la justice. Dans Romains 3.21-31, l'apôtre indique comment obtenir la justice.

ÉTAPE 1. LECTURE.

PAROLE DE DIEU

Lecture. LISONS ensemble Romains 3.21-31.

À tour de rôle, lisons un verset chacun jusqu'à ce que tout le passage soit lu.

ÉTAPE 2. DÉCOUVERTE.

OBSERVATIONS

Réfléchir. DANS CE PASSAGE, QUELLE VÉRITÉ EST IMPORTANTE POUR VOUS?

Ou DANS CE PASSAGE, QUELLE VÉRITÉ TOUCHE VOTRE ESPRIT OU VOTRE CŒUR?

Indiquer. Découvrez une ou deux vérités que vous comprenez. Méditez-les et notez vos pensées dans votre cahier.

Mettre en commun. (Une fois que les membres du groupe ont eu deux minutes pour réfléchir et écrire, prenez le temps de mettre en commun).

À tour de rôle, prenons le temps de mettre en commun ce que chacun a découvert.

(Rappelez-vous: dans tout petit groupe, les membres mettent en commun des choses différentes.)

La «justification» désigne d'abord l'état d'une relation juste avec le Dieu de la Bible (état ou position du croyant) et caractérise ensuite l'état de celui qui fait ce qui est bien aux yeux du Dieu de la Bible (le développement ou le style de vie du croyant).

«Être justifié», c'est être *déclaré* complètement et parfaitement juste aux yeux de Dieu par le Dieu de la Bible et, par conséquent être *considéré et traité* comme complètement et parfaitement juste (pardonné, réconcilié) pour toujours. La réconciliation est un acte juridique du Dieu souverain.

Paul a prouvé qu'il était absolument impossible pour les païens impies et pervers, et pour les Juifs religieux d'être justifiés par leurs mérites personnels ou par l'obéissance à la loi de Dieu. L'Évangile proclame que la Bible révèle la méthode de Dieu pour justifier (sauver) les gens: par sa grâce et au moyen de la foi en Jésus-Christ.

3.21-24a

Découverte 1. Paul explique la nature de la justification.

La justice que Dieu réclame ne s'obtient pas par la pratique des œuvres de la loi. Les prophètes avaient déjà attesté que la justice de Dieu s'obtiendrait par le Messie, Jésus-Christ (Ésaïe 5.5-6). Désormais, le Nouveau Testament fait connaître cette justice de Dieu.

Cette justice de Dieu (acquise par la mort et la résurrection de Jésus-Christ) est portée au crédit de quiconque croit en Jésus-Christ, qu'il soit Juif ou non-Juif.

Il n'y a donc désormais plus aucune différence entre les Juifs et les non-Juifs, car tous sont pervertis (ont péché) et sont perdus.

[Les versets 22b et 23 constituent une parenthèse ayant un lien très fort avec ce qui précède et ce qui suit. Le verset 24 résume le thème du v. 22a et le développe].

La grâce de Dieu offre aux gens la justice par la foi en Jésus-Christ. C'est un don totalement gratuit.

3.24b-25a

Découverte 2. Paul explique la raison de la justification.

La «rédemption» (grec: apolutrôsis) désigne le rachat d'un esclave ou d'un prisonnier, lui rendant sa liberté par le versement d'une rançon. La rançon (grec: lutron) est le prix payé pour affranchir un esclave. La rançon payée pour affranchir les perdus n'est autre que la vie de Jésus-Christ qui l'a donnée «à la place de» ou «pour» beaucoup (Marc 10.45; Jean 10.11; 2 Corinthiens 5.21). Il s'est donné en sacrifice volontaire (Jean 3.18; 1 Pierre 1.18-19). La rançon est payée non à Satan, mais à Dieu le Père. Par sa mort et sa résurrection d'entre les morts, Jésus-Christ est devenu, et est, la justice, la sainteté et la rédemption du chrétien (1 Corinthiens 1.30; Éphésiens 2.4-7).

La sainteté et la justice parfaites de Dieu exigeaient que tous les péchés (d'impiété et d'injustice) commis dans l'Histoire du monde soient punis et que tous les êtres humains de partout et de tous les temps mènent une vie parfaite et sainte. Comme en dehors de Jésus-Christ, personne dans l'Histoire du monde n'a mené une vie absolument parfaite et juste (sans péché), seul Jésus-Christ peut remplir les conditions d'un sacrifice d'expiation capable de racheter les êtres humains. Le sacrifice d'expiation (grec: hilasterion) est le sacrifice qui satisfait la sainte et juste colère de Dieu (indignation) contre le péché, et qui supprime le péché lui-même. Par son «sang», c'est-à-dire sa mort et sa résurrection d'entre les morts, Jésus-Christ est devenu celui qui a détourné la colère de Dieu et ôté nos péchés. Le sacrifice d'expiation est donc un sacrifice de substitution, un sacrifice à la place des pécheurs.

3.25b-26

Découverte 3. Paul explique le but de la justification.

Dans la période de l'Ancien Testament (la période préparatoire), Dieu a souvent toléré les péchés de son peuple. Comme il ne les punissait pas, il donnait l'impression d'être injuste.

Mais sous le Nouveau Testament (la période de l'accomplissement), Dieu a montré qu'il était à la fois juste et compatissant, grâce au sacrifice d'expiation de Jésus-Christ. Dieu est totalement juste parce qu'il a puni tous les péchés des croyants une fois pour toutes par la mort de Jésus-Christ. Et Dieu est parfaitement compatissant en justifiant les croyants et en les réconciliant avec lui-même. Dieu a ainsi révélé qu'il est parfait dans sa nature: il demeure parfaitement saint et juste en punissant les péchés, et il est parfaitement compassion et amour en sauvant les pécheurs. Dans l'Histoire de l'humanité, seule la croix de Jésus-Christ a été capable de concilier la justice de Dieu avec son amour.

3.27-31

Découverte 4. Paul explique les résultats de la justification.

Comme Jésus-Christ a acquis pour les croyants une justice parfaite, toute glorification de sa propre justice est exclue. L'œuvre accomplie par Christ exclut que les gens se glorifient de leurs accomplissements. Le principe (loi) de la *justice prétendue* par la pratique des œuvres des lois morales, cérémonielles et civiles est exclu par le principe (loi) de la *véritable justification* par la foi dans l'œuvre salvatrice parfaite de Jésus-Christ.

Ainsi, l'homme est justifié par la foi sans devoir observer les lois morale, cérémonielle et civile.

La justification présente Dieu pour ce qu'il est réellement: non le Dieu d'un groupe particulier de gens (les Juifs), mais celui de toutes les créatures humaines (les Juifs et les non-Juifs).

Dieu justifie les Juifs et les païens de la même manière, à savoir par la foi.

La révélation de Dieu dans le Nouveau Testament ne supprime pas sa révélation dans l'Ancien Testament. Au contraire, elle la confirme!

ÉTAPE 3. QUESTION.

EXPLICATIONS

Réfléchir. QUELLE QUESTION RELATIVE À QUOI QUE CE SOIT DANS CE PASSAGE AIMERIEZ-VOUS POSER À CE GROUPE?

Tentons de comprendre toutes les vérités de Romains 3.21-31 et posons les questions concernant les choses que nous ne comprenons pas.

Indiquer. Formulez votre question aussi clairement que possible. Puis écrivez-la dans votre cahier.

Mettre en commun. (Une fois que les membres du groupe ont eu deux minutes pour réfléchir et écrire, demandez à chacun de poser sa question).

Discuter. (Choisissez ensuite quelques-unes des questions et essayez d'y répondre en les discutant au sein de votre groupe.)
(Ci-après quelques exemples de questions que les étudiants pourraient poser et des notes concernant la discussion qui suit.)

3.21

Question 1. Quelle est la signification du mot «loi» dans Romains chapitre 3?

Notes.

Le mot «loi» revêt différentes significations dans la lettre aux Romains et dans la Bible.

(1) La «loi» est la sainte et juste exigence imposée par Dieu à tout le monde (3.19b).

Cette loi est accomplie pour les croyants uniquement par Jésus-Christ et par aucun autre être humain.

Dieu est un Dieu saint et juste. C'est pourquoi, il exige d'une part que tous les péchés soient punis et d'autre part que tous les êtres humains mènent une vie totalement parfaite, sainte et juste. C'est cette exigence de Dieu qu'on appelle «loi» divine (3.19b): les exigences saintes et justes de Dieu. Voir Romains 3.19-20.

(2) La «loi» est l'ensemble des commandements, interdictions et prescriptions contenus dans la Bible (3.10-18).

Les lois cérémonielles et civiles ont été accomplies et annulées. Les lois morales restent d'actualité.

Il existe trois sortes de ces lois dans l'Ancien Testament; on ne peut pas entièrement les dissocier les unes des autres, mais on peut tout de même les différencier comme suit:

Premièrement, les lois morales. Les lois morales expriment les justes exigences de Dieu pour ceux qui lui appartiennent et vivent avec lui. Elles sont *exprimées* dans le Décalogue, ainsi que dans d'autres commandements et interdictions de la Bible; elles n'ont jamais été abrogées. Les citations tirées des Psaumes et d'Ésaïe dans Romains 3.10-18 en sont des exemples.

Quoi que dise cette loi (les Écritures vétérotestamentaires) (3.19a), cela s'adresse à tous les humains parce que tous les êtres humains sont «inclus dans la loi» (c'est-à-dire les saintes et justes exigences divines) (3.19b). La loi ne se résume pas aux Dix commandements, séparés du reste de l'Ancien Testament, mais englobe tous les commandements, toutes les exigences et tous les jugements contenus dans l'Ancien Testament. Cette loi n'est pas morte, mais elle «parle». Une fonction importante de l'Esprit de Dieu est de convaincre les hommes de péché, de justice et de jugement (Jean 16.8). L'Esprit de Dieu donne vie aux paroles de la Bible pour qu'elles parlent au cœur, à l'esprit et à la conscience des gens (Hébreux 4.12; 2 Timothée 3.16-17).

Romains 3.19b déclare que tous les gens du monde sont *inclus dans* (pas *sous*) la loi de Dieu (les saintes et justes exigences de Dieu telles qu'elles sont exprimées dans les commandements et interdits moraux dans la Bible).

- * Romains 3.19b dit que la «loi» (les saintes et justes exigences de Dieu telles qu'elles sont exprimées dans les lois morales) font fonction de *judge*. Elle réduit au silence tout raisonnement contre le Dieu de la Bible et contre sa révélation dans la Bible, et somme les gens à rendre compte au Dieu de la Bible.
- * Romains 3.20b dit que la loi (les saintes et justes exigences de Dieu telles qu'elles sont exprimées dans les lois morales) agissent comme *un miroir*. Elle montre aux gens ce qu'ils sont réellement, comment Dieu les voit et à quel point ils sont pécheurs. Elle les rend douloureusement conscients de leur très grande dépravation.
- * Et Romains 3.21a dit que la loi (les saintes et justes exigences de Dieu telles qu'elles sont exprimées dans les lois morales) ne peuvent pas agir comme *un sauveur*. Elle ne peut pas révéler un moyen de justification ou de salut aux yeux de Dieu et elle ne le fait pas. Elle ne peut révéler un moyen de salut (justification et sanctification).

Deuxièmement, les lois cérémonielles. Les lois cérémonielles ou rituelles expriment la manière dont Dieu veut que les humains s'approchent de lui pour l'adorer et le prier.

- * Dans l'Ancien Testament, ces lois étaient exprimées dans différentes lois cérémonielles, et concernaient le temple, les sacrificateurs, les sacrifices et les offrandes, le sabbat et les fêtes religieuses. Avec la première venue de Christ, ces lois cérémonielles ont changé (Hébreux 7.12).
- * Dans le Nouveau Testament, Jésus-Christ a *accompli* la loi, y compris les lois cérémonielles (Matthieu 5.17). Il les a annulées (Colossiens 2.14) et abrogées (Éphésiens 2.15). Les lois cérémonielles n'ont plus aucune validité dans la période néotestamentaire et ne doivent pas être réintroduites dans l'Église néotestamentaire (cf. Galates 4.8-10; 5.1-7). Dans la période néotestamentaire, Dieu cherche des gens qui l'adorent non avec des lois rituelles et cérémonielles, mais en esprit et en vérité (Jean 4.23-24).

Troisièmement, les lois civiles. Elles expriment les justes exigences de Dieu pour réguler la vie de son peuple.

- * Dans l'Ancien Testament, les lois précisant comment l'état et la nation d'Israël devaient fonctionner contenaient des articles sur les possessions, les impôts, les guerres, les maladies et les abus sexuels.
- * Dans le Nouveau Testament, *Israël passe à un niveau supérieur et englobe* les croyants de toutes les autres nations. C'est pourquoi les lois civiles vétérotestamentaires de l'état d'Israël ont été remplacées ou perfectionnées par les enseignements de Jésus-Christ sur le royaume de Dieu.

(3) La «loi» désigne les Écritures de l'Ancien Testament ou une partie d'elles (3.19b,21a).

La loi est la partie «Ancien Testament» de la Bible.

Les lois morales (les saintes et justes exigences de Dieu en matière de condamnation et de salut), les lois cérémonielles (les exigences de Dieu sur la manière de s'approcher de lui et de l'adorer dans l'Ancien Testament) et les lois civiles (les exigences de Dieu pour réguler la vie de la société israélite dans l'Ancien Testament) sont exprimées par des commandements, des interdictions et des règles qui figurent dans les Écritures de l'Ancien Testament. C'est pourquoi, tout l'Ancien Testament est parfois appelé «la Loi (Torah) et les Prophètes» (Matthieu 5.17).

Mais les Écritures de l'Ancien Testament contiennent bien d'autres choses que seulement les lois morales, cérémonielles et civiles. Elles contiennent aussi l'histoire du salut, des poésies et des prophéties religieuses. Romains 3.21b déclare que dans ce sens la «loi» (les Écritures de l'Ancien Testament) *révèle* un moyen de rendre les hommes justes ou un moyen de sauver les hommes sans la «loi» (au sens d'efforts humains pour observer les lois morales, cérémonielles et civiles). Les Écritures de l'Ancien Testament révèlent que la justice est un attribut de Dieu, non de l'homme; que cette justice est exigée par le Dieu saint et juste de la Bible, et que l'homme ne peut acquérir cette justice qu'en la recevant comme un don de la grâce au moyen de la foi (Genèse 15.6; cf. Galates 3.6-9). L'homme ne peut jamais acquérir cette justice en s'efforçant d'observer la «loi» (en tentant d'accomplir les œuvres de la loi morale, cérémonielle et civile).

(4) La «loi» peut désigner un système, un principe ou une méthode pour ordonner les choses (3.27).

3.21-24a

Question 2. Quels sont la nature, le fondement et le moyen de la justification ou du salut?

Notes.

La nature de la justification, c'est que Dieu est juste. Le fondement de la justification, c'est que Dieu l'accorde gratuitement par grâce. Le moyen de la justification, c'est la foi qui permet à l'homme de la recevoir.

(1) La nature de la justification: c'est la justice de Dieu, pas celle de l'homme (3.21,23).

Certaines personnes considèrent la justice de Dieu comme une justice qui *vient de Dieu*. Pour d'autres, c'est une justice qui *est approuvée par Dieu*. Et d'autres encore la considèrent comme une justice qui *se prévaut de Dieu* et peut donc justifier l'homme. Mais le contexte montre très clairement qu'ici, la justice de Dieu n'est rien moins que *la nature de Dieu et la possession de Dieu seul!* C'est une «justice de Dieu» et non une «justice de l'homme».

La justice de Dieu est également opposée à la justice de tous les gens. C'est une justice «sans la loi», donc sans les meilleurs efforts de l'homme pour acquérir la justice en observant les lois morales, cérémonielles et civiles (3.21a). Même la justice la plus parfaite de l'homme qui s'efforce d'observer la loi n'est pas suffisante pour satisfaire la juste colère de Dieu créée par les péchés des hommes, ni suffisante pour satisfaire ses normes de perfection en matière de comportement humain.

La justice de Dieu est encore opposée à l'injustice des hommes. «Tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu» (Romains 3.23). Pas un seul être humain possède la gloire de Dieu, c'est-à-dire la sainteté de Dieu, sa justice, sa fidélité ou son amour. Tous les humains ont perdu leur état de perfection, ont perdu les caractéristiques divines glorieuses et par conséquent ils ont perdu l'approbation de Dieu.

C'est pourquoi, la justice de Dieu contraste singulièrement à la fois avec l'injustice de l'homme et la justice de l'homme. Les gens ne peuvent produire la justice de Dieu. Elle est sa possession exclusive et ne caractérise que Dieu seul. Dieu est l'unique auteur de la justice, l'unique possesseur de la justice et l'unique donateur de la justice. C'est donc une justice que Dieu approuve et qui peut se prévaloir de lui.

(2) Le moyen de la justification: elle est acceptée par la foi seule (3.22).

La justice de Dieu n'est pas une justice d'homme; en conséquence, pour l'acquérir, l'homme doit la *recevoir* de Dieu par la foi. Il ne peut pas la mériter ni l'acheter de Dieu. Il ne peut que la recevoir! Il la reçoit en croyant en Jésus-Christ.

Le croyant ne reçoit pas la justice «à cause de sa foi» (grec: *dia pistin*), mais «au moyen de la foi» (grec: *dia pisteos*). La foi n'est pas une sorte de bonne œuvre du croyant, qui serait une raison de sa justification par Dieu. La foi n'est rien d'autre que *l'instrument ou le moyen* (la main vide) avec lequel celui qui croit en Jésus-Christ reçoit la justice de Dieu. La foi qui justifie n'est donc pas une sorte de foi vague dans quelque chose de religieux, mais *une foi précise en Jésus-Christ* et dans sa mort et sa résurrection.

Dieu accorde la justice à quiconque croit en Jésus-Christ, sans distinction de race, de culture ou de niveau de foi. Depuis la première venue de Christ, il n'existe plus de différence entre les Juifs et les non-Juifs. Le chemin du salut est le même pour tous les hommes, parce qu'il n'y a pas de différences quant à leur état de dépravation spirituelle et morale («tous ont péché», 3.23) et qu'il n'y a pas non plus de différence quant au moyen de salut («par la foi, sans la loi», 3.28).

(3) Le fondement de la justification: le don souverain, gratuit et gracieux de Dieu.

«Ils sont gratuitement justifiés par sa grâce.» C'est la partie la plus importante de la doctrine paulinienne de la justification. Il n'y a rien dans les êtres humains ni fait par les êtres humains qui puisse contraindre Dieu à agir ou le pousser à justifier les êtres humains. En fait, tout ce que les êtres humains sont et font incite le Dieu juste à les juger et à les condamner.

Le merveilleux message de l'Évangile est que la justification divine des pécheurs est totalement déterminée par *ce que Dieu lui-même est et fait* dans l'exercice de sa grâce gratuite et souveraine.

Mais l'insistance sur la grâce gratuite et souveraine de Dieu n'exclut pas le *moyen* par lequel cette grâce opère. Le Médiateur de la grâce de Dieu est Jésus-Christ et son œuvre salvatrice parfaite sur la croix. Le fondement de la justification ou du salut est la grâce de Dieu, exprimée dans la mort de Christ sur la croix. La grâce de Dieu n'est jamais une *grâce bon marché*, bradée à un vil prix. La grâce de Dieu est une *grâce coûteuse*, offerte aux hommes mais acquise à un prix exorbitant, à savoir la vie du propre Fils de Dieu, Jésus-Christ. La justification par la grâce de Dieu est une justification entièrement gratuite pour l'homme; elle ne lui coûte rien; d'ailleurs, il ne peut ni la mériter ni l'acheter. En revanche, pour Dieu, la justification de l'homme est d'un prix énorme à savoir la vie de son Fils.

La mort de Jésus-Christ sur la croix ne fait qu'embellir le caractère gracieux de l'acte divin de justification. La compassion et la grâce (l'amour) de Dieu ne suppriment pas la justice et la sainteté de Dieu, elles satisfont les exigences de la justice et de la sainteté de Dieu. Dieu peut exercer sa compassion et sa grâce (son amour) envers les injustes sans sacrifier sa sainteté et sa justice.

3.24b-25a

Question 3. Quel est l'effet de la justification ou du salut?

Notes.

La justice de Christ a pour *effet* de racheter des injustes et de satisfaire la colère de Dieu.

(1) La justice de Christ a pour effet de racheter des injustes (3.24b).

Seul Jésus opère la rédemption. La «rédemption» (grec: apolutrôsis) désigne le rachat d'un esclave ou d'un prisonnier, lui rendant sa liberté par le versement d'une rançon. La rançon (grec: lutron) est le prix payé pour affranchir un esclave. La rançon payée pour affranchir les perdus n'est autre que la vie de Jésus-Christ! Il l'a donnée en sacrifice volontaire (Jean 10.18; 1 Pierre 1.18-19) «à la place de» ou «pour» beaucoup (Marc 10.45; Jean 10.11; 2 Corinthiens 5.21). La rançon est payée non à Satan, mais à Dieu le Père (3.24-26). Par sa mort et sa résurrection d'entre les morts, Jésus-Christ est devenu, et est, la justice, la sainteté et la rédemption du chrétien (1 Corinthiens 1.30; Éphésiens 2.4-7).

La grâce de Dieu a donné Jésus-Christ comme rachat des pécheurs. Christ a racheté, autrement dit libéré des croyants de l'asservissement ou de l'assujettissement au péché, en offrant comme prix sa vie sur la croix. Christ n'est pas seulement celui qui a procuré la rédemption, il l'a incarnée: il n'a pas offert de l'argent comme rançon, mais son corps donné en sacrifice vivant est devenu la rançon! Ce que Christ a accompli ne peut se séparer de sa Personne. La rédemption des humains asservis au péché ne peut être séparée du Rédempteur, de celui qui a payé le prix de leur rachat. C'est pourquoi il est impossible de racheter des gens sans un rédempteur (cf. Ésaïe 43.10b-11)! Jésus-Christ est le Rédempteur, le Médiateur de la rédemption. Chaque fois qu'une personne croit en Jésus-Christ, elle est efficacement rachetée, c'est-à-dire affranchie de l'esclavage au péché.

(2) La justice de Christ a pour effet de faire la propitiation de la sainte et juste colère de Dieu contre le péché (3.25a).

La grâce de Dieu a offert Jésus-Christ comme un «sacrifice d'expiation» par son sang (sa mort). La grâce divine a donné Jésus-Christ comme propitiation. Le mot «propitiation» signifie rendre Dieu propice, apaiser sa sainte et juste colère (indignation) contre le péché, détourner sa colère et ôter les péchés au moyen d'un sacrifice d'expiation. La propitiation réconcilie la justice de Dieu avec sa compassion.

L'expression «par son sang» n'enseigne pas qu'il y aurait une sorte de vertu magique dans le sang. Le sang est un symbole de vie (Lévitique 17.11). L'«effusion de son sang» sur la croix est un symbole qui équivaut au don de sa vie en mourant en sacrifice d'expiation pour les péchés. Le «sang» n'est pas une substance magique, mais un symbole, celui de *la vie de Jésus-Christ qu'il a volontairement donnée en mourant sur la croix*. L'«effusion du sang» symbolise le sacrifice d'expiation, qui est le moyen grâce auquel tous les péchés des croyants sont pardonnés (Hébreux 9.22) et le moyen par lequel les croyants sont parfaitement purifiés (1 Jean 1.7).

Il fallait offrir à Dieu un sacrifice d'expiation (grec: hilasterion) capable de satisfaire les conditions de Dieu qui punit le péché. Il fallait une personne qui puisse remplir les exigences divines d'une vie parfaitement juste et sainte pour servir de sacrifice d'expiation. Voici les conditions que devait remplir ce sacrifice: être *un être humain*, car le sang des animaux ne peut pas faire l'expiation des péchés (Hébreux 10.3-4). Il fallait aussi que ce soit un être humain *sans péché* car un pécheur ne peut faire que l'expiation de ses propres péchés (2 Corinthiens 5.21; Hébreux 4.15; 7.26-27). L'être humain en question devait être *volontaire pour mourir* autrement, il aurait été une victime (Jean 10.17-18; Matthieu 26.53). Enfin, cet être humain volontaire et indemne de péché devait correspondre au *choix de Dieu*, autrement son sacrifice n'aurait pas été l'œuvre de Dieu (Actes 2.23; 1 Pierre 1.20). Le sacrifice d'expiation est le sacrifice qui satisfait la sainte et juste colère (indignation) de Dieu contre le péché et ôte le péché lui-même. Par sa mort et sa résurrection d'entre les morts, Jésus-Christ est devenu celui qui a détourné la colère de Dieu et ôté nos péchés.

L'expression «Dieu a destiné» Christ comme sacrifice d'expiation peut indiquer que de toute éternité, Dieu avait programmé et destiné Jésus-Christ à être le sauveur par son sacrifice d'expiation (Actes 2.23a; Éphésiens 1.9,11; 1 Pierre 1.18-20). Elle peut aussi signifier que dans le cours de l'histoire de ce monde, Dieu a publiquement décidé ou choisi Christ comme sacrifice d'expiation (Actes 2.23b). L'intention est la même: *Dieu le Père est lui-même celui qui a prévu la rédemption*, la programmation de toute éternité et l'opérant dans le cours de l'Histoire. C'est une perversion de la vérité de dire que l'intervention de Christ était nécessaire pour fléchir la volonté du Père. En effet, Dieu avait prévu de toute éternité et désigné Christ pour être sacrifice d'expiation dans l'Histoire. La justice et la miséricorde de Dieu sont parfaitement réconciliées sur la croix! Comme Dieu est saint et juste, il devait punir le péché. Et comme il est aimant et compatissant, il devait trouver le moyen de punir le péché et de sauver les pécheurs.

Romains 3.25a devrait donc se traduire ainsi: «Par l'effusion du sang de Christ, Dieu a offert Christ comme un sacrifice d'expiation qui est efficace par la foi.» Par la mort de Christ sur la croix dans l'Histoire humaine, Dieu avait prévu et désigné de toute éternité Christ comme sacrifice d'expiation (le moyen d'apaiser la juste et sainte colère de Dieu contre le péché), et cette propitiation devient efficace par la foi des croyants dans l'Histoire.

3.25b-26

Question 4. Quel est le but de la justification ou du salut?

Notes.

La justification a pour but de démontrer la parfaite justice de Dieu. C'est de démontrer sa nature parfaite. Au verset 26, la justice de Dieu désigne sa justice inhérente que rien ne peut violer et qui doit se concrétiser dans la justification des pécheurs.

(1) Le but de la justification est de démontrer la parfaite justice de Dieu avant la mort de Jésus-Christ.

Du temps de l'Ancien Testament, les gens auraient pu prétendre que Dieu était injuste parce qu'il avait laissé les nations suivre leurs propres voies (Actes 14.16) et qu'il n'avait pas tenu compte de leur ignorance concernant lui-même et sa volonté (Actes 17.30). Du temps de l'Ancien Testament, Dieu a montré sa longanimité (sa patience) en ignorant les péchés commis. Il ne punissait pas immédiatement les gens et il ne les punissait pas selon ce qu'ils auraient mérité leur méchanceté et leur ignorance. Et il a justifié des croyants comme Abraham et David sans punir leurs péchés (Genèse 15.6; Psaume 32.1-2).

Il ne faut toutefois pas interpréter la longanimité de Dieu dans l'Ancien Testament comme de l'indifférence au péché. Le sursis accordé au péché n'équivaut pas au pardon du péché. «Sans effusion de sang, il n'y a pas de pardon» (Hébreux 9.22)!

(2) Le but de la justification est de démontrer la parfaite justice de Dieu après la mort de Jésus-Christ.

À sa première venue, Jésus-Christ est mort sur la croix et a versé son sang. Il a donné sa vie en rançon «pour plusieurs» (Marc 10.45). Il a donné sa vie «pour ses brebis» (Jean 10.11). Sa mort a été le châtement pour les péchés de son peuple. En offrant une rançon et un sacrifice d'expiation en Jésus-Christ, Dieu a puni tous les péchés des gens qui furent justifiés dans l'Ancien Testament et a également puni tous les péchés des personnes justifiées dans la dispensation du Nouveau Testament.

Depuis la mort de Jésus-Christ sur la croix, plus personne ne peut accuser Dieu d'être injuste! Depuis la mort de Jésus-Christ sur la croix, Satan ne peut plus accuser les croyants que leurs péchés ne sont pas expiés (Apocalypse 12.10-11)! La mort de Jésus-Christ sur la croix fonde la justification des croyants de l'Ancien et du Nouveau Testaments. La mort de Jésus-Christ prouve que Dieu est totalement juste en ayant laissé impunis les péchés commis par les croyants *avant* la venue de Christ. Elle prouve aussi que Dieu est encore parfaitement juste en laissant impunis les péchés commis par les croyants *dans le temps présent*! Les mérites de la rançon et du sacrifice d'expiation accompli par Jésus-Christ sur la croix ont des effets *retroactifs* jusqu'à la création et *futurs* jusqu'au retour de Jésus-Christ. La mort et la résurrection de Christ sont au centre des interventions de Dieu dans l'histoire de ce monde. C'est pourquoi, dans tout le Nouveau Testament, le cœur de l'Évangile se résume à «Jésus-Christ crucifié et ressuscité» (Jean 1.29; 10.17-18; 11.51-52; 12.31-32; Actes 2.23-24,36; 3.13-15,18; 4.10-12; 5.30-31; 7.52,55; 8.32; 10.39-43; 13.27-35; 26.22-23; 1 Corinthiens 1.23-24; Apocalypse 12.11).

Quand Dieu justifie les croyants, il ne le fait pas en raison de leur nature ou de leurs bonnes actions. Ils sont justifiés en raison de ce que Dieu a accompli une fois pour toutes dans l'Histoire, en Jésus-Christ. Dieu ne les justifie pas non plus en mettant de côté les exigences de la loi, comme pourrait le faire un monarque souverain terrestre. Il les justifie à cause de l'œuvre parfaite de salut accomplie par Christ à leur place, une œuvre par laquelle Christ a pleinement satisfait les justes exigences de la loi de Dieu pour le châtement des péchés et le salut (justification et sanctification) des croyants. Seule la mort de Jésus-Christ sur la croix réconcilie la justice de Dieu avec sa manifestation d'amour envers le pécheur.

3.27-31

Question 5. Quels sont les résultats de la justification ou du salut?

Notes.

(1) Le résultat de la justification est de rendre les croyants humbles (elle exclut toute glorification) (3.27-28).

La «loi de la foi» exclut tout sujet de se glorifier. Ici, le mot «loi» signifie «principe, système, méthode ou ordre de choses».

Tout sujet de se glorifier de la part d'être moraux à propos de leurs bonnes œuvres, ou de gens religieux à propos de leurs œuvres religieuses (observance des lois morales, cérémonielles et civiles) est exclu, non par la loi (le principe) d'une prétendue justification par les œuvres de la loi (observance des lois morales, cérémonielles et civiles), mais par la loi (le principe) de la vraie justification par la foi dans l'œuvre parfaite de salut accomplie par Jésus-Christ.

Deux choses sont opposées, et elles s'excluent mutuellement. Le système (des Juifs) dans lequel la loi (observance des lois morales, cérémonielles et civiles) est la méthode de justification est exclu par le système (de la Bible) dans lequel la foi est la méthode de justification. La justification par les œuvres se fonde sur ce que la personne est et fait, tandis que la justification par la foi se fonde sur ce que Dieu est et fait! Les œuvres de la loi (observance des lois morales, cérémonielles et civiles) se vantent elles-mêmes, tandis que la foi en Jésus-Christ s'humilie. Les œuvres de la loi (observance des lois morales, cérémonielles et civiles) se glorifient de ce qu'elles accomplissent, tandis que la foi se glorifie de ce que Jésus-Christ a accompli. La loi (le principe) de la foi exclut donc la loi (le principe) des œuvres comme moyen de justification. C'est pourquoi le verset 28 conclut: l'être humain est justifié par la foi sans les œuvres de la loi (observance des lois morales, cérémonielles et civiles). L'homme est justifié par la foi seule.

Dans la «justification par la foi», Dieu *crédite gracieusement* la justice de Jésus-Christ au compte du croyant qui ne mérite rien. Dans la «justification par la foi», Dieu *déclare* le croyant totalement et parfaitement juste; à partir de ce moment, il *considère et traite* les croyants comme totalement et parfaitement justes à ses yeux.

(2) Le résultat de la justification est de prouver que seul Dieu possède un moyen unique de justifier les gens (3.29-30). Deutéronome 6.4 prouve que la première vérité que les Juifs croyaient était l'unicité de Dieu. S'il n'y a qu'un seul Dieu, il doit être le Dieu des Juifs et celui des non-Juifs! Et s'il est le Dieu de tout le monde, il ne doit avoir qu'un seul moyen de sauver les humains. Ce moyen n'est pas la loi, mais la foi. Il justifiera les Juifs *par la foi* et les non-Juifs *par la foi*. Le futur ne fait pas référence au jour du jugement final, mais à tous les cas de justification présents et futurs. Même si le texte grec indique une différence entre «par la foi» (grec: ek pisteos) dans le cas des Juifs (1.17; 4.16) et «par la foi» (grec: dia pisteos) dans le cas des païens (3.22,25; Galates 2.16) dans le cas des païens, il n'y a aucune différence entre elles, car Paul s'en sert indistinctement pour désigner la même réalité.

(3) Le résultat de la justification est de confirmer la loi (3.31).

Pour certains, Romains 3.31 sert d'introduction au chapitre 4; le mot «loi» désigne alors tout l'Ancien Testament. Mais Romains 3.31 fait plus naturellement partie du chapitre 3; dans ce cas, le mot «loi» désigne la loi du commandement divin qui exige l'obéissance de tout homme (comme Paul l'enseigne plus loin dans Romains 7.7-13 et 1.8-10) (les lois morales). Dans Romains 3.20, Paul déclare: «Car personne ne sera justifié devant lui par les œuvres de la loi (observance des lois morales, cérémonielles et civiles).» Dans Romains 3.21, il ajoute: «... sans la loi (observance des lois morales, cérémonielles et civiles) est manifestée la justice de Dieu.» Dans Romains 3.27, il affirme que la loi (principe ou méthode) de l'Évangile est la foi et non les œuvres de la loi (observance des lois morales, cérémonielles et civiles). Enfin, dans Romains 3.28, il résume: «Car nous pensons que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi.»

Se pose alors la question irrésistible: «Qu'en est-il de la loi (la loi morale puisque les lois cérémonielles et civiles ont été accomplies, annulées et abrogées)? La loi (la loi morale), au sens de commandements de Dieu qui exige l'obéissance de tous les êtres humains, est-elle devenue inutile?»

Paul répond avec force: «Non!» Il anticipe cette question et il y répond plus longuement. Les chrétiens n'annulent pas la loi (morale) par leur foi. Au contraire, ils la confirment. Le raisonnement complet de Paul concernant la loi se trouve plus loin, dans Romains 7.7-13 et 13.8-10.

ÉTAPE 4. APPLIQUER.

APPLICATIONS

Réfléchir. QUELLES VÉRITÉS DE CE PASSAGE PEUVENT FAIRE L'OBJET D'APPLICATIONS POSSIBLES?

Mettre en commun. Confrontons nos réflexions et dressons la liste des applications possibles de Romains 3.21-31.

Réfléchir. QUELLE APPLICATION POSSIBLE DIEU VEUT-IL QUE NOUS TRANSFORMIONS EN APPLICATION PERSONNELLE?

Indiquer. Écrivez cette application personnelle dans votre cahier. Sentez-vous libre de la faire connaître aux autres.

(Rappelez-vous que les membres de chaque groupe appliqueront probablement d'autres vérités ou tireront même d'autres applications de la même vérité. Ce qui suit n'est qu'une liste d'applications possibles).

1. Exemples d'applications possibles de Romains 3.21-31.

- 3.21. Découvrez en quoi le message de l'Ancien Testament est aussi celui de la «justification par la foi et la grâce de Dieu».
- 3.22. Découvrez pourquoi le Nouveau Testament enseigne qu'il n'y a plus de différences entre les Juifs et les païens.
- 3.23. Pensez à tous les domaines dans lesquels l'homme naturel passe à côté des normes divines de perfection absolue.
- 3.27. Pensez à la manière dont vous pouvez vous glorifier de Christ et de son œuvre parfaite de salut.
- 3.28. Vérifiez si vous ne vous appuyez pas encore sur des lois particulières pour obtenir l'approbation de Dieu.

- 3.29. Si Dieu est le Dieu de tous les peuples, comment pouvez-vous le présenter aux gens autour de vous?
 3.31. Différenciez clairement la fonction de la foi de celle de la loi.

2. Exemples d'applications personnelles de Romains 3.21-31.

Romains 3.24 déclare que nous sommes gratuitement justifiés par la grâce de Dieu. Je veux me rappeler, d'une part, que je suis dégagé de tout souci de devoir payer quoi que ce soit, d'autre part, que je suis justifié à un prix exorbitant que Dieu a payé. Il a donné son Fils unique en rançon et en sacrifice d'expiation pour moi.

Romains 3.27 affirme que la méthode de la foi exclut la méthode des œuvres humaines; par conséquent, personne ne peut se glorifier de ses prouesses. D'après 1 Corinthiens 1.30-31, je peux me glorifier mais seulement en Christ et en son œuvre de salut pour moi.

ÉTAPE 5. PRIER.

RÉAGIR

PRIONS À TOUR DE RÔLE EN RÉPONSE À UNE VÉRITÉ QUE DIEU NOUS A ENSEIGNÉE dans Romains 3.21-31. (Dans votre prière réagissez à ce que vous avez appris au cours de cette étude biblique. Apprenez à prier en une ou deux phrases. Rappelez-vous que dans chaque groupe, les participants prieront à propos d'autres sujets.)

5	PRIÈRE (8 minutes)	[INTERCESSION] PRIER POUR LES AUTRES
----------	---------------------------	---

Continuez de prier en groupes de deux ou trois. Priez les uns pour les autres et pour les gens du monde.

6	PRÉPARATION (2 minutes)	[DEVOIR] POUR LA PROCHAINE LEÇON
----------	--------------------------------	---

(*Animateur de groupe.* Donnez aux membres du groupe ce travail à faire à la maison en l'écrivant ou en les laissant copier).

1. Engagement. Engagez-vous à faire des disciples, à édifier l'Église de Christ et à prêcher le royaume.
2. Prêchez, enseignez ou étudiez Romains 3.21-1 avec une autre personne ou un groupe de personnes.
3. Temps personnel passé avec Dieu. Passez personnellement du temps avec Dieu en lisant la moitié d'un chapitre de 1 Rois 3,4,11,18 chaque jour. Servez-vous de votre méthode préférée. Prenez des notes.
4. Mémorisation. Romains 1 Pierre 2.5. Révisez journallement les cinq derniers versets bibliques appris par cœur.
5. Enseignement. Préparez la parabole des «noces» contenue dans Matthieu 22.1-14 et la parabole du «festin céleste» contenue dans Luc 14.15-24. Servez-vous des six lignes directrices pour l'interprétation des paraboles.
6. Prière. Priez pour quelqu'un ou pour quelque chose de particulier cette semaine et voyez ce que Dieu accomplit (Psaume 5.4).
7. Complétez votre cahier sur le royaume de Dieu. Ajoutez-y vos notes personnelles sur votre temps personnel passé avec Dieu, vos notes sur les versets mémorisés, vos notes complétant votre enseignement et ce travail.